

ANNEE CIVILE 2024

COTISATION ET DEMANDE D'ADHESION

La cotisation 2024 reste à 12 € par adulte.

Les mineurs de moins de 18 ans à la date de leur adhésion sont dispensés de cotisation.

ADHESION EN COURS D'ANNEE

Quelle que soit la date, la cotisation est due intégralement dès la 1ère participation aux randonnées (le non paiement entraîne l'exclusion définitive de l'intéressé)

Pour information : l'adhésion définitive se traduit, après agrément du bureau, par la délivrance de la carte annuelle de membre.

INFORMATIONS RELATIVES AUX SORTIES

Les adhérents qui souhaitent recevoir les informations par voie postale doivent **fournir impérativement 12 enveloppes timbrées à leur nom et adresse**, sous peine de ne plus recevoir les documents.

Adhérents internautes

Les internautes pourront consulter notre site internet « lesrandonneursdelaillette02.fr »

Vous trouverez ci joint la demande d'adhésion à renvoyer dûment complétée et accompagnée d'un chèque établi au nom des Randonneurs de l'Ailette à :

M. Gérard COFFINET 18 rue des tulipes 02000 LAON